AR Prefecture

047-214700049-20261006-2026_95-DE
Reçu le 16/10/2026

Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la réunion : 23

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 23
MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de convocation : 29 septembre 2026

Étaient absents : 4
Martine CHASSAGNE, Ahmed ABBASSI, Andreia FRANCO, Cidalia BARRADAS VALERIO

Pouvoirs de vote : 2
Martine CHASSAGNE à Henri NEBLE
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN

Objet de la délibération

Domaine et Patrimoine

-

Convention de mise à disposition d'un local avec l'UFOLEP

Secrétaire de séance : Jeanne BOUCHERES

Assistaient à la séance :
Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

Ф Ф Ф Ф Ф Ф Ф Ф

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante l'exposé suivant :

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), est la première fédération sportive multisports affinitaire de France, secteur sportif de la ligue de

AR Prefecture
047-214700049-20261006-2026_95-DE
Reçu le 16/10/2026

l'enseignement, a pour objectifs de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques sportives.

Suite à l'évolution du dispositif PEPS (Prescription d'exercice physique pour la santé) qui est le dispositif de prescription d'activité par le médecin en Nouvelle Aquitaine, il leur a été demandé de porter différents ateliers « passerelles » et « pôle d'évaluation » sur le territoire afin d'avoir un maillage minimal de proximité pour les lot-et-garonnais. Ce dispositif est piloté par l'ARS, la SDJES et Le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne ainsi que le Comité Départemental OLYMPIQUE et Sportif du Lot-et-Garonne qui porte le poste du coordinateur territorial du dispositif.

L'UFOLEP souhaite porter Aiguillon en tant que Maison Sport Santé avec :

- Un pôle d'évaluation dont l'objectif est de proposer à la personne une évaluation complète avec orientation. L'orientation peut se faire ensuite sur les associations ou structures sportives quelles qu'elles soient autour du lieu d'habitation de la personne, sur une structure ou association avec un créneau référencé sport santé ou PEPS sur le créneau « passerelle »
- Un créneau dit « passerelle » réservé à des personnes qui ne sont pas en mesure d'intégrer une association sportive en raison de leur état de santé.

La commune a décidé de soutenir ce dispositif en mettant à sa disposition la salle Roger DAGUERRE. *(partie 2)*

La convention de mise à disposition du local est jointe en annexe à la présente délibération.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- VALIDE la convention jointe en annexe

AR Prefecture

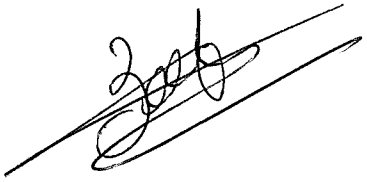
047-214700049-20261006-2026_95-DE
Reçu le 16/10/2026

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Le Maire,
Christian GIRARDI

Le secrétaire de séance,
Jeanne BOUCHERES





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr